



Affaires générales

- Composition du collège des candidats commissaires
- Remise du rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne

Numérique

- Contribution Reif sur l'évaluation du programme pour une Europe numérique
- Des responsabilités réparties entre plusieurs portefeuilles pour le numérique

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Un portefeuille limité pour le candidat commissaire à la Santé
- Proposition de mise à jour de la recommandation sur les environnements sans tabac
- Évaluation des technologies de la santé : publication des orientations sur la validité des études cliniques

Emploi/ Affaires sociales

- Un portefeuille des affaires sociales largement tourné vers les compétences
- Rapport de la Commission sur les inégalités de revenus
- Rapport annuel de la Commission sur l'emploi et l'évolution sociale
- Accueil en Europe des bénéficiaires ukrainiens de la protection temporaire

Famille/jeunesse

- Récents développements en matière d'équilibre vie professionnelle/vie privée

CJUE

- Arrêt sur les conditions de résidence en matière d'aide sociale

Agenda

Publications

LE MOT DE L'ÉQUIPE REIF : Recherche graphiste-linguiste, poste à pouvoir rapidement (Bruxelles)

Si la rentrée politique a illustré la pertinence de l'une des priorités de la nouvelle Commission européenne, c'est bien celle de développer les compétences. Formée dans son écrasante majorité au droit et aux sciences politiques, la bulle européenne s'est découvert, depuis l'annonce de la répartition et du contenu des portefeuilles le 17 septembre, la nécessité d'en acquérir rapidement de nouvelles.

Les tableaux blancs ont repris du service pour comprendre qui relève de qui au sein du nouveau collège et quels membres de l'exécutif piloteront chaque dossier. Des dizaines de flèches dessinées plus tard, on repose notre stylo avec pour conclusion que la dilution des compétences devrait favoriser la concentration du pouvoir au niveau de la présidence, moins l'efficacité qu'elle prêche. Seuls les graphistes les plus inspirés auront su rendre visibles les liens apparents et sous-jacents tissés entre les membres du collège.

De même, une formation de linguiste ne serait pas superflue pour tenter de comprendre ce qui se cache sous les intitulés de chaque portefeuille. En quoi la transition « propre » confiée à la vice-présidente Rodríguez diffère-t-elle de la transition « verte » prônée lors du précédent mandat ? Qui sont ces « personnes » dont aura la charge la commissaire Roxana Mînzatu (Portefeuille *People, skills and preparedness*, ou Personnes, compétences et préparation) ?

Enfin, ceux dont la culture scientifique est la plus avancée sont à l'honneur. Une solide compréhension économique est nécessaire à décrypter comment le récent rapport Draghi sur la compétitivité de l'Union européenne, qui plaide pour 800 milliards d'investissements annuels supplémentaires, est reflété dans les différents portefeuilles économiques et financiers. Les amateurs de probabilités trouvent quant à eux à s'employer à tenter d'anticiper lesquels des candidats commissaires se feront adouber ou retoquer par le Parlement lors des auditions à venir qui viseront à... évaluer leur compétence pour le poste.

In fine, cette séquence illustre peut-être surtout l'importance des *soft skills*. On reconnaîtra en tout cas à Ursula von der Leyen l'art de s'emparer de problèmes complexes et de chercher des équilibres délicats. Espérons que la vice-présidente Mînzatu sache quant à elle faire preuve de capacité d'entraînement, car il en faudra une bonne dose pour que les parties prenantes puissent être convaincues que la Commission a une réelle ambition en matière sociale. Ça n'est en tout cas pas le cas du commissaire sortant à l'Emploi et aux Droits sociaux, Nicolas Schmit, qui déclarait récemment sur X « Je ne comprends pas ce que le titre (du portefeuille) signifie. J'ai appuyé les compétences, mais les droits sociaux et du travail ne peuvent se résumer aux compétences et à la préparation, quoi que ce mot puisse signifier. »

L'équipe Reif

Anne-Claire, Benjamin et Adèle

17.5%
16-74 ans ayant
demandé des
prestations en
ligne en 2023
(Eurostat)

65 mia €
d'obligations à long
terme à émettre
par l'UE au 2nd
semestre
(Commission)

Composition du collège des candidats commissaires

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a présenté sa proposition de composition de son collège de commissaires le 17 septembre. Chacun des 26 candidats, qui devront être individuellement auditionnés et approuvés par le Parlement européen, s'est vu remettre une [lettre de mission](#) détaillant les grandes lignes de son portefeuille.

Ursula von der Leyen propose 6 vice-présidents exécutifs qui piloteront les activités de plusieurs de leurs collègues, dessinant avec leurs portefeuilles autant d'axes prioritaires du mandat : Transition propre, juste et compétitive ; Souveraineté technologique, sécurité et démocratie ; Prospérité et stratégie industrielle ; Personnes, compétences et préparation ; Cohésion et réformes ; Affaires étrangères et sécurité.

Les lettres de mission (détail des portefeuilles des commissaires en charge du numérique, des affaires sociales et de la santé dans les rubriques respectives du Reif-Info) fixent par ailleurs quelques objectifs transversaux : travailler plus près des Européens (transparence, visibilité, dialogue), pour une Europe plus simple et rapide (subsidiarité, mise en œuvre, simplification administrative), avec une nouvelle approche (basée sur les rapports Letta sur le marché unique, Draghi sur la compétitivité et du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture notamment). Les commissaires contribueront tous à la « Commission de l'investissement » que la présidente appelle de ses vœux via l'élaboration d'un « budget à long terme plus simple, plus ciblé et adapté aux besoins ». Par ailleurs, ils devront participer à atteindre des objectifs climatiques et de développement durable ainsi qu'à la préparation à l'adhésion des pays candidats dans leurs domaines d'action. Enfin, les commissaires sont tous tenus par l'ambition de simplification législative et administrative souhaitée par la présidente, avec des objectifs spécifiques pour les charges incombant aux PME. Un dialogue sur la mise en œuvre sera engagé avec les parties prenantes, sur une base biannuelle.

Pour en savoir plus :

https://commission.europa.eu/document/download/df7693e5-834b-49e1-bf36-6a543ddfdf16_en?filename=Poster%20of%20Commissioners%202024%202029.pdf&prefLang=fr

Remise du rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne

Mandaté par la Commission, l'ancien président du Conseil italien et ancien président de la Banque centrale européenne Mario Draghi a remis son rapport sur une stratégie de compétitivité pour l'Union européenne. Pour l'auteur, le constat est sans appel : sans augmentation substantielle de la productivité, l'Europe ne sera pas capable de répondre aux nombreux défis qui se posent à elle tout en préservant son modèle social. 800 milliards d'euros d'investissements additionnels, privés et publics, seraient nécessaires chaque année à la relance durable de la compétitivité européenne. Mario Draghi estime notamment que l'UE peut gagner en efficacité en se focalisant sur des domaines-clés, priorisation qui marginaliserait les politiques sociales. Il propose également de recadrer le Semestre européen, qui devrait se concentrer sur la politique fiscale. Un cadre de coopération sur la compétitivité serait créé pour les domaines en se focalisant uniquement sur une poignée de priorités stratégiques à définir par le Conseil européen.

Le rapport aborde la mobilité des travailleurs, dont l'augmentation permettrait de mieux répartir la main d'œuvre en Europe en fonction de l'offre et de la demande. Les freins actuels à cette mobilité sont notamment les conditions de travail, les barrières d'accès de certaines professions réglementées, mais aussi les différences entre les systèmes de protection sociale (accès aux soins,

suivi des pensions, allocations chômage...) qui créent des incertitudes pour les travailleurs, malgré la portabilité des droits. Le détachement serait quant à lui encore trop entravé par les charges administratives.

Enfin, parmi les constats et recommandations en matière numérique, on relèvera de longs développements sur le RGPD, parfois surtransposé et souvent mis en œuvre de manière non harmonisée par les États membres, générant ainsi un frein à l'innovation en Europe.

Pour en savoir plus : https://commission.europa.eu/topics/strengthening-european-competitiveness/eu-competitiveness-looking-ahead_en

Contribution Reif sur l'évaluation du programme pour une Europe numérique

La Reif a récemment participé à la consultation de la Commission européenne relative à l'évaluation intermédiaire du programme pour une Europe numérique. Dans sa [contribution](#), elle souligne l'importance des fonds de ce programme et la pertinence de ses objectifs afin de soutenir la transformation numérique de la sécurité sociale, qui implique la mise en œuvre d'un grand nombre de législations et projets européens adoptés ces dernières années.

Comme mentionné à plusieurs reprises dans les positions de la Reif, la numérisation dans le domaine de la sécurité sociale doit répondre aux besoins des citoyens conformément aux principes du Socle européen des droits sociaux, en particulier le chapitre III sur l'accès à la protection sociale, mais aussi des entreprises et organismes, en simplifiant les démarches et en permettant de réduire les risques d'erreur et de fraude.

Afin d'accompagner les organismes de sécurité sociale dans leur transformation numérique, la Reif considère que ce programme devrait en particulier viser à :

- Assurer la mise en œuvre effective des initiatives existantes de l'UE en matière de politique numérique et d'intelligence artificielle ;
- Poursuivre le soutien aux projets pilotes de numérisation dans le domaine de la coordination de la sécurité sociale ;
- Remédier au sérieux manque de compétences numériques des citoyens et des agents des organismes de sécurité sociale.

La Reif demande par ailleurs à la Commission de prendre en compte la nécessité de simplifier l'accès aux fonds européens qui s'avère en pratique complexe pour les organismes de sécurité sociale.

Pour en savoir plus : [https://www.reif-eu.org/wp-content/uploads/2024/09/Contribution Reif Evaluation Programme Europe numerique 17092024.pdf](https://www.reif-eu.org/wp-content/uploads/2024/09/Contribution_Reif_Evaluation_Programme_Europe_numerique_17092024.pdf)

Des responsabilités réparties entre plusieurs portefeuilles pour le Numérique

C'est la finlandaise Henna Virkkunen (PPE) qui a été choisie comme vice-présidente exécutive à la Souveraineté technologique, à la Sécurité et la Démocratie, et qui serait, à ce titre, responsable de l'essentiel de la politique numérique. D'après sa lettre de mission, la DG CNECT (Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies) et la DG DIGIT (Direction générale pour les services numériques) devraient en effet travailler sous sa responsabilité.

Elle sera notamment chargée de mener en 2026 une révision de la stratégie de mise en œuvre et des objectifs numériques à atteindre d'ici 2030, y compris la numérisation complète des services publics. Elle devra également présenter une stratégie de l'UE sur les données et chercher à renforcer la cybersécurité des administrations publiques avec l'adoption d'un Plan d'action sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé.

S'agissant de l'intelligence artificielle, la commissaire devra élaborer une stratégie d'application de l'IA ainsi qu'une loi européenne sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA. En revanche, la lettre de mission ne mentionne nulle part la mise en œuvre du règlement sur l'IA.

Si la plupart des sujets numériques relèvent du portefeuille d'Henna Virkkunen, d'autres sujets majeurs ont été confiés à 6 autres commissaires, en particulier [Roxana Mînzatu](#) (S&D), désignée

comme commissaire chargée des Personnes, des Compétences et de la Préparation (voir infra), qui sera chargée de la numérisation de la sécurité sociale, [Stéphane Séjourné](#) (Renew Europe), vice-président exécutif chargé de la Prospérité et de la Stratégie industrielle, responsable du renforcement du portail numérique unique, et [Michael McGrath](#) (Renew Europe), commissaire en charge de la Démocratie, la Justice et l'État de droit, qui supervisera la mise en œuvre du règlement général pour la protection des données.

Pour en savoir plus : https://commission.europa.eu/document/download/3b537594-9264-4249-a912-5b102b7b49a3_en?filename=Mission%20letter%20-%20VIRKKUNEN.pdf

Santé

Un portefeuille limité pour Olivér Várhelyi, le candidat commissaire à la Santé et au Bien-être animal

C'est à Olivér Várhelyi, proche du premier ministre hongrois Victor Orbán et commissaire sortant à l'Élargissement et à la Politique de voisinage, qu'Ursula von der Leyen a choisi de confier le portefeuille de la santé et du bien-être animal. L'ambition visera essentiellement à conclure et mettre en œuvre les textes et stratégies présentés lors du précédent mandat : parachèvement de l'Union européenne de la santé, conclusion d'un accord sur le paquet pharmaceutique, finalisation de l'Espace européen des données de santé, poursuite des activités liées au Plan Cancer.

Peu de nouvelles initiatives sont attendues. Comme demandé par les États membres, le nouveau commissaire devra néanmoins proposer une législation sur les médicaments critiques (qui couvrira également les dispositifs médicaux) en vue de réduire dépendances stratégiques et pénuries. Une proposition de législation sur les biotechnologies visera à offrir un environnement réglementaire (essais cliniques, évaluation) favorable à l'innovation. Enfin, une révision de la législation sur le tabac pourrait intervenir. Alors que la présidente disait dans ses lignes politiques au début de l'été que la santé mentale constituait, pour les enfants et les jeunes, l'un des plus grands défis de la décennie, seule une évaluation de l'impact des réseaux sociaux est envisagée.

Le principal point d'interrogation porte sur les dispositifs médicaux, la rédaction de la lettre de mission ouvrant la porte à une révision en profondeur de la législation adoptée en 2017 et toujours pas mise en œuvre.

Le candidat commissaire apparaît comme particulièrement menacé par les auditions du Parlement européen, auquel cas la Hongrie devrait proposer un nouveau nom à Ursula von der Leyen.

Pour en savoir plus : https://commission.europa.eu/document/download/b1817a1b-e62e-4949-bbb8-ebf29b54c8bd_en?filename=Mission%20letter%20-%20VARHELYI.pdf

Proposition de mise à jour de la recommandation sur les environnements sans tabac

La Commission européenne propose au Conseil de mettre à jour la recommandation de 2009 sur les environnements sans tabac, en incluant également les aérosols. Première nouveauté du projet de texte présenté le 17 septembre, de nombreux environnements extérieurs seraient concernés : aires de jeux, espaces adjacents des bâtiments publics et hôpitaux ou encore de grands lieux d'accueil du public. La Commission invite également les États à réfléchir à des interdictions pour certains espaces privés (voitures dans lesquelles se trouvent des enfants par exemple). Deuxième élément majeur : le nouveau texte prend en compte les nouveaux produits du tabac. Sur ce point, l'exécutif souhaite que les États membres puissent échanger sur les meilleures pratiques afin notamment d'en limiter l'usage par les plus jeunes. Elle soutiendra cette initiative par une enveloppe financière et une boîte à outils sur la prévention.

Sans portée contraignante, le texte doit désormais être discuté et adopté par le Conseil.

Pour en savoir plus : https://health.ec.europa.eu/publications/proposal-council-recommendation-smoke-and-aerosol-free-environments_en

Évaluation des technologies de la santé : publication des orientations sur la validité des études cliniques

Le groupe de coordination des États membres établi dans le cadre de la mise en œuvre du règlement de 2021 sur l'évaluation des technologies de la santé a préparé des orientations sur la validité des études cliniques pour les évaluations cliniques conjointes. Publiées le 19 septembre par la Commission européenne, elles complètent les documents d'orientation adoptés depuis mars 2024 en vue de finaliser la mise en œuvre du texte.

Ces travaux ont notamment pour objectif de s'assurer que la méthodologie retenue pour les évaluations conjointes à l'échelle européenne se basera sur des travaux offrant des évaluations et non des appréciations afin de ne pas préempter les décisions nationales de tarification et de remboursement en introduisant des jugements de valeur.

Pour en savoir plus : https://health.ec.europa.eu/document/download/9f9dbfe4-078b-4959-9a07-df9167258772_en?filename=hta_clinical-studies-validity_guidance_en.pdf

Emploi et Affaires sociales

Un portefeuille des affaires sociales largement tourné vers les compétences

Le portefeuille comprenant, entre autres, les affaires sociales, a été confié à la candidate roumaine Roxana Mînzatu, issue du parti social-démocrate. Si elle est confirmée dans ses fonctions par le Parlement, elle sera l'une des six vice-présidentes exécutives de la Commission européenne, chargée des Personnes, des Compétences et de la Préparation. L'éducation, les emplois de qualité et les droits sociaux seront aussi de sa responsabilité.

La lettre de mission découpe les priorités de la future commissaire en deux volets : un premier sur l'Union des compétences et la préparation ; un second sur le Socle européen des droits sociaux (SEDS), également fortement axé sur l'emploi et les compétences. La priorité est très clairement donnée à ces dernières pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre en Europe afin de réussir la double transition numérique et environnementale.

Sur le SEDS, on note plusieurs annonces, et notamment un nouveau Plan d'action sur la mise en œuvre du Socle qui devra être présenté en 2025, alors qu'est attendue la même année l'évaluation du précédent plan d'action. Sont également prévus une Feuille de route sur les emplois de qualité, une Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, un Plan européen pour le logement abordable en lien avec le commissaire Dan Jørgensen (en charge de l'énergie et du logement) ou encore la bonne application des règles concernant la mobilité de la main-d'œuvre, en lien avec l'Autorité européenne du travail (AET) pour assurer la « modernisation, simplification et numérisation de la coordination des systèmes de sécurité sociale ».

Autres éléments évoqués dans la lettre de mission, une future initiative sur le droit à la déconnexion, le renforcement de la Garantie enfance et la bonne mise en œuvre des fonds européens dans le domaine social.

Pour en savoir plus : https://commission.europa.eu/document/download/27ac73de-6b5c-430d-8504-a76b634d5f2d_en?filename=Mission%20letter%20-%20MINZATU.pdf&prefLang=fr

Rapport de la Commission sur les inégalités de revenus

Commandé par la Commission européenne et réalisé par l'Unité D1 de la DG EMPL (Politiques sociales et Garantie enfance), le rapport sur les inégalités économiques dans l'UE dresse les grandes tendances en matière d'inégalités de revenus au cours des quinze dernières années et présente un cadre complet visant à les évaluer et à les suivre. Le rapport met aussi en valeur plusieurs méthodes permettant de réduire ces inégalités.

Dans la première partie du rapport, qui décrit les derniers développements en matière d'inégalités, est mis en évidence une convergence à la hausse des inégalités de revenus observée entre les États membres ainsi qu'une légère augmentation de la part de revenu de la classe moyenne aussi bien dans l'UE ainsi que dans plusieurs États membres.

La deuxième partie du rapport présente un cadre analytique en trois étapes : 1) la phase « pré-marché », qui concerne les conditions d'entrée sur le marché du travail tournées vers l'éducation ; 2) la phase « de marché », c'est-à-dire durant le travail ; 3) la phase de « post-marché », qui renvoie au niveau de redistribution à la sortie du travail.

Dans cette perspective, le rapport conclut que pour éviter la transmission des inégalités d'une génération à l'autre, il est essentiel de prévenir la pauvreté infantile et de donner accès à un large éventail de services aux enfants et aux étudiants défavorisés. Au cours de la phase « de marché », les inégalités de revenus découlent principalement du marché du travail. Il serait donc primordial d'encourager la création d'emplois de qualité, ce qui nécessite, entre autres, de soutenir le dialogue social. De plus, des politiques actives du marché du travail bien conçues ainsi que des programmes de perfectionnement seraient particulièrement importants pour ceux qui sont le plus souvent exclus du marché du travail ou affectés par la double transition écologique et numérique. Enfin, dans la phase de « post-marché », le rapport montre que la capacité des systèmes d'imposition et d'indemnisation à réduire les inégalités de revenus est restée globalement stable au cours des quinze dernières années.

Dans la dernière partie, une évaluation de l'impact sur la distribution est développée dans le but d'évaluer les impacts redistributifs des politiques sur le revenu de différents groupes de la population. Cette méthode d'évaluation peut notamment aider les États membres à atteindre les objectifs fixés par le Socle européen des droits sociaux pour 2030 en matière de réduction de la pauvreté. Une telle évaluation serait ainsi essentielle dans le contexte caractérisé par des chocs économiques multiples, mais aussi les transitions verte, numérique et démographique, qui nécessite des réformes et des investissements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les inégalités.

Pour en savoir plus :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8640&furtherPubs=yes>

Rapport annuel de la Commission sur l'emploi et l'évolution sociale

La Commission a publié le 19 septembre son rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ESDE). Divisé en trois chapitres, le rapport se concentre cette année sur le rôle de l'investissement social, donnant suite aux travaux récemment menés par l'Espagne et la Belgique lorsqu'elles étaient à la présidence du Conseil.

Le premier chapitre décrit les derniers développements, et notamment la résilience des marchés du travail avec un taux d'emploi record de 75,3% en 2023, plaçant l'UE sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 78% en 2030. Toutefois, il souligne que les entreprises ont connu des

pénuries de compétences et de main d'œuvre. En outre, si l'inflation s'est réduite de manière significative en 2023, la détresse financière est restée élevée pour le dernier quartile de revenus. De même, les indicateurs sur la pauvreté ont légèrement décliné mais la précarité énergétique a augmenté, en particulier pour les ménages aux faibles revenus, témoignant l'importance des systèmes de protection sociale pour amortir l'impact financier des crises sur les ménages.

Le deuxième chapitre montre l'importance de la convergence sociale pour l'intégration européenne, soutenue par les investissements et réformes de l'UE, en particulier dans le cadre du Socle européen des droits sociaux. Ainsi, si les taux d'emploi et de pauvreté ont globalement convergé vers le haut, les progrès en matière d'égalité de genre ont, ces dernières années, ralenti, et les disparités nationales en matière de pauvreté sont restées considérables.

Dans le troisième chapitre, la Commission met en évidence le rôle des investissements et des réformes qui ont des retombées positives sur la croissance économique et la convergence sociale, en particulier dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les compétences ainsi que les politiques actives du marché du travail. La Commission retient également que l'augmentation de l'offre de logements et l'aide au logement améliorent l'accessibilité financière, réduisent la pauvreté et peuvent aider à trouver de meilleurs emplois. Elle reconnaît toutefois la complexité dans l'évaluation des rendements de ces investissements et estime qu'il est essentiel de préserver les finances publiques et de garantir l'efficacité des dépenses d'investissement social.

Pour en savoir plus : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8641>

Accueil en Europe des bénéficiaires ukrainiens de la protection temporaire

Eurostat, l'Institut statistique européen, publie mensuellement les chiffres du nombre de bénéficiaires de la protection temporaire accordé par les pays européens à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine. Au total, en juillet 2024, ce sont plus de 4,1 millions de réfugiés ukrainiens qui sont accueillis sous ce statut. Les femmes adultes représentaient près de la moitié (45,3 %) des bénéficiaires de la protection temporaire, les enfants presque un tiers (32,4 %), tandis que les hommes adultes constituaient un peu plus d'un cinquième (22,4 %) du total.

Les pays de l'UE accueillant le plus grand nombre de bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine à la fin du mois de juillet 2024 étaient l'Allemagne (1 110 600 personnes ; 26,9 % du total de l'UE), la Pologne (976 205 ; 23,7 %) et la République tchèque (369 610 ; 9,0 %).

Par rapport à la population de chaque pays de l'UE, le ratio le plus élevé de bénéficiaires de la protection temporaire pour mille personnes à la fin du mois de juillet a été observé en République tchèque (33,9), en Lituanie (27,4) et en Pologne (26,7), alors que le chiffre moyen au niveau de l'UE était de 9,2 pour mille personnes.

La France, avec 61350 Ukrainiens accueillis en juillet 2024, est le seul pays d'Europe, Suisse et Norvège comprises, à accueillir moins de 2,5 réfugiés ukrainiens pour 1000 habitants (0,9 pour 1000), le deuxième pays le moins bien placé étant l'Italie avec 166 185 personnes, soit un ratio de 2,7 pour 1000 habitants.

Pour en savoir plus : <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/w/ddn-20240910-1>

Famille/Jeunesse

Récents développements en matière d'équilibre vie professionnelle/vie privée

L'Agence européenne *Eurofound* vient de publier, le 16 septembre dernier, un long article sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, alors que la directive européenne sur le sujet doit être mise en œuvre par les États membres depuis août 2022.

Pour rappel, les principales dispositions de la directive prévoient un minimum de quatre mois de congé parental par parent, dix jours de congé de paternité rémunéré, cinq jours de congé pour les aidants, et des dispositions relatives à des modalités de travail flexibles.

Sur la réforme du congé parental et les prestations, l'article recense plusieurs réformes adoptées par certains États membres suite à la directive, dont l'allongement du congé parental et des mesures visant à favoriser son recours par les hommes (Autriche, Estonie et France par exemple). Sur les prestations en lien avec la directive, l'article évoque notamment l'incitation italienne qui a été mise en place pour les mères qui travaillent, qui ont un contrat de travail permanent et trois enfants ou plus, en les exonérant des cotisations de sécurité sociale jusqu'au dix-huitième anniversaire du plus jeune enfant, avec un plafond de 3 000 euros par an.

Sur les progrès en matière de flexibilité du travail, question centrale de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'article se concentre sur le développement du télétravail et du droit à la déconnexion pour réguler le travail en dehors des heures normales, qui affecte particulièrement les femmes.

Les travailleurs du « care » et les responsables de soins sont particulièrement affectés par ces questions d'équilibre vie professionnelle/vie privée, alors que la directive introduit un congé pour les aidants de 5 jours ouvrables par an. Là encore, plusieurs pays sont cités en exemple dans la transposition et l'innovation au niveau local (Slovénie, Pologne, Roumanie...).

Les auteurs finissent leur article en soulignant les limites de cette directive, particulièrement le fait que la plupart des mesures nationales se concentrent sur la garde d'enfants. Or, les soins au partenaire, aux personnes âgées, les soins individuels en général, ne sont qu'à peine abordés. La directive porte sur l'équilibre qu'en terme de soins, et non sur le temps accordé aux individus de disposer de l'espace et du temps nécessaires - parallèlement à leur emploi - à leurs passions et leurs intérêts, ou à se former. Enfin, la transposition de la directive ne laisse apparaître qu'un nombre de pays limité soutenant activement le rôle des pères dans la garde des enfants.

Pour en savoir plus : <https://www.eurofound.europa.eu/en/resources/article/2024/work-life-balance-policy-developments>

CJUE

Arrêt sur les conditions de résidence en matière d'aide sociale

Deux ressortissants de pays tiers, qui résidaient depuis de longues années en Italie, étaient accusés par un procureur d'infraction pénale pour avoir demandé l'obtention du revenu de solidarité après avoir faussement attesté remplir les conditions, et notamment la condition de résidence de 10 ans qu'ils n'avaient pas encore remplie.

Le juge national se demandait si cette législation italienne était bien conforme à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée qui garantit l'égalité de traitement concernant la sécurité sociale, l'aide sociale et la protection sociale entre les résidents de longue durée issus de pays tiers et les ressortissants d'un État membre de l'UE.

Les juges de la CJUE rappellent ainsi que la condition de résidence légale et ininterrompue prévue par la directive est de 5 ans, et non de 10 ans comme en Italie. La loi italienne crée une différence de traitement basée sur la résidence, et constitue ainsi une discrimination fondée sur la nationalité. La disposition nationale italienne d'une condition de résidence de dix ans, dont les deux dernières années de manière continue, et qui punit d'une sanction pénale toute fausse déclaration concernant cette condition de résidence, est donc contraire à l'article 11, paragraphe 1, sous d), de la directive 2003/109.

Pour en savoir plus : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A62022CJ0112&qid=1722335311384>

15 octobre, ESIP, Bruxelles : *Annual forum: A strong welfare state for a socially robust single market: The role of social security*

La Plateforme européenne de la protection sociale (Esip) organise sa conférence annuelle le 15 octobre prochain à Bruxelles sur la thématique du rôle de la sécurité sociale dans la construction du marché intérieur. S'emparant notamment des conclusions du rapport de Mario Monti sur l'avenir du marché intérieur, trois tables-rondes verront débattre des représentants d'organismes de sécurité sociale et des décideurs publics européens. Une première séquence sera dédiée au soutien à la mobilité des travailleurs et à la réponse aux pénuries de compétences en Europe. Un second panel discutera de la manière de créer un marché intérieur socialement inclusif. Dernière thématique abordée : le marché unique des produits de santé et les conditions pour qu'il réponde au besoin d'un accès abordable aux médicaments. La journée se clôturera par une table-ronde entre eurodéputés des principales commissions parlementaires traitant des thématiques liées à la protection sociale.

Pour plus d'informations : <https://www.eventbrite.com/e/3rd-esip-annual-forum-tickets-1012782659197>

14 novembre, AEIP, Bruxelles : *Annual Conference 2024: Societal role of Partitarian Institutions*

L'Association européenne des institutions paritaires (AEIP) organise à Bruxelles, le 14 novembre, sa conférence annuelle portant sur le rôle sociétal des institutions paritaires, et réunissant des académiques, organisations du secteur de la construction, décideurs politiques, et représentants de la Commission européenne. La journée sera divisée en trois panels : Protection sociale et politique ; Renforcement des dialogues sociaux dans le secteur de la construction ; et Approches inclusives de la protection sociale intégrée.

Pour plus d'informations : <https://aeip.net/event/aeip-annual-conference-2024/>

Eurofound, [Weathering the crisis: How job retention schemes preserved employment and incomes during the pandemic, 2024](https://www.eurofound.europa.eu/en/publications/2024/weathering-crisis-how-job-retention-schemes-preserved-employment-and-incomes-during-the-pandemic), 56 pages.

L'Agence *Eurofound* a publié un rapport qui compare et analyse les dispositifs de maintien de l'emploi mis en place entre 2020 et 2022 par les États membres de l'UE afin de répondre à la crise sanitaire. Si tous les États membres ont mis en œuvre de tels dispositifs, 11 d'entre eux en disposaient déjà avant la pandémie. Dans les phases initiales, les dispositifs nationaux ont été ajustés pour élargir les critères d'éligibilité, alléger la charge administrative ou encore introduire des dispositifs pour les travailleurs indépendants. Ces dispositifs auraient ainsi permis de sauver environ 26,9 millions d'emplois. En outre, avec les prestations sociales et les impôts directs, les programmes de maintien dans l'emploi ont absorbé 74,4 % du choc sur les revenus disponibles en 2020 et 67,1 % en 2021. S'agissant des travailleurs indépendants en particulier, bien que leur soutien ait constitué une mesure sans précédent, le rapport montre qu'il est resté inférieur à celui offert aux salariés.

Pour en savoir plus : https://www.eurofound.europa.eu/en/publications/2024/weathering-crisis-how-job-retention-schemes-preserved-employment-and-incomes#msdyntrid=ApwnR5OJXVNvXPdDeULggxX4okRclaj0P_LDHXM2Wjs

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu

